

## Agenda

- ◆ **Derniers conseils d'administration :**
- ◆ 16 mai 2008 à Lyon
- ◆ 3 juillet 2008 à Paris
- ◆ Prochain conseil d'administration le 16 septembre 2008.

## LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- ◆ Le gouvernement a annoncé en juin 2007 le lancement d'une révision générale des politiques publiques consistant à passer en revue l'ensemble des politiques publiques pour déterminer les actions de modernisation et d'économies qui peuvent être réalisées.
- ◆ De manière plus technique, les réformes sont décidées par un Conseil de Modernisation des politiques publiques composé du Président de la République et de l'ensemble des ministres. Un travail complémentaire d'investigation et de documentation des réformes sera conduit par une équipe d'auditeurs (spécialistes du secteur privé et public).
- ◆ Selon le gouvernement, les mesures issues de ce processus de réforme doivent se traduire par quelque 7 milliards d'euro d'économies d'ici 2011 comportant notamment le non-remplacement d'un fonctionnaire de l'Etat sur deux.
- ◆ Les décisions concernent de nombreux domaines et visent à mutualiser les compétences des différents Ministères :
- ◆ - Un nouveau Ministère qui met son savoir-faire technique au niveau du développement durable: Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDAT), ce ministère doit articuler et valoriser toutes les compétences et cultures en son sein. Au niveau régional, la création de nouvelles directions régionales de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) par la fusion des DRE (Direction Régionales de l'Equipement), DIREN (Direction régionale de l'Environnement), et des DRIRE (direction régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement).
- ◆ Réviser les missions de chaque Ministère et formuler les fonctions transversales existantes entre eux avec les axes de modernisation suivants : administrations recentrées sur le cœur de leurs missions, des procédures plus modernes au service des usagers, un Etat réorganisé, un Etat mieux géré.
- ◆ Une série de mesures concernant le logement, l'emploi, la formation professionnelle, la santé, l'économie, l'outre-mer, la défense et les affaires étrangères. S'agissant du logement social, il est prévu d'abaisser de 10% les plafonds d'accès, les surloyers payés par les personnes bénéficiant d'un logement social mais dépassant les plafonds de ressources seront augmentés. Le gouvernement entend par ailleurs réexaminer les éléments particuliers de la fonction publique en outre-mer, retirer le supplément de pension versé aux fonctionnaires s'installant en outre-mer, réorganiser le réseau diplomatique à l'étranger ou encore mutualiser les services administratifs des armées.
- ◆ Autres mesures concernant les Ministères de la Justice, de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, des Affaires Etrangères et européennes, de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, des Solidarités, de l'agriculture et de la Pêche, de la Culture et de la Communication. : développement de l'arbitrage dans les litiges entre grandes entreprises, rationalisation des dispositifs de soutien à la recherche, réorganisation du réseau des ambassades et consulats, réorganisation n des services de l'Etat au niveau départemental.

Vous pouvez consulter l'ensemble des mesures sur forme de fiches sur [www.rgpp.modernisation.gouv.fr](http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr)

**Juin 2008**

**n°6**

### Sommaire :

- ◆ La RGPP
- ◆ L'assemblée générale du 21 mai 2008
- ◆ Partenariat de l'UNCLLAJ
- ◆ Activité de l'UNCLLAJ
- ◆ Participations de l'UNCLLAJ
- ◆ Création de l'URCLLAJ PACA
- ◆ L'IRL
- ◆ Réforme sur le livret A
- ◆ Flash
- ◆ France Active/DLA

## L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNCLLAJ, LE 21 MAI 2008

Nous avons organisé le 21 mai 2008 l'assemblée générale de l'UNCLLAJ au Stade Charléty à Paris le 21 mai 2008.

Cette assemblée générale a été le moyen de faire part de l'activité 2007 de l'UNCLLAJ à l'ensemble des participants.

Nous avons pu accueillir les partenaires de l'UNCLLAJ comme la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances, la Fondation de France, la Fondation Abbé Pierre, le Conseil National des Missions Locales, le Groupement Interprofessionnel pour la Construction, Droit de Cité et Habitat.

Se sont excusés la Direction Générale

des Affaires Sociales, Monsieur Custot, (conseiller du Ministère du Logement) et Madame CAHN de l'Association pour l'Accès aux Garanties Locatives).

De nombreux adhérents ont répondu présents à cette assemblée générale et ont délibéré et voté : le Rapport Moral présenté par le Président Hervé MÄHL, le Rapport d'activité 2007 (présenté par Ahmel DJIOUI, animatrice du réseau), le rapport financier présenté par Eliane GACHET-KUBICKI, trésorière de l'UNCLLAJ, l'affectation du résultat au report à nouveau du bilan, le renouvellement des mandats des administrateurs pour une année supplémentaire, le montant de la cotisation fixé à 70 euro.

La journée a continué avec les

interventions de deux personnes de référence dans le domaine du logement. Monsieur Michel Mouillart (économiste et professeur à l'Université Paris X de Nanterre, spécialiste des politiques du logement et de l'évolution du marché immobilier) et Christophe Robert, Directeur des Etudes et de l'animation territoriale de la Fondation Abbé Pierre.

Les qualités de ces interventions ont suscité de nombreuses participations enrichissantes.

En conclusion de leurs interventions, la question du logement est complexe et pour la porter de manière la plus pertinente, il est très important de prendre connaissance de tous les paramètres qui la conditionnent et d'être

## PARTENARIAT DE L'UNCLLAJ

### ◆ L'UESL

Toujours dans une perspective de partenariat construit, l'UNCLLAJ travaille avec l'UESL sur l'élaboration d'un protocole d'accord entre les deux fédérations. L'objectif étant de pouvoir laisser la possibilité aux Collecteurs 1% de travailler avec l'UNCLLAJ et surtout de faire valoir l'action des CLLAJ en les positionnant comme des outils, au service des jeunes, capables de mobiliser les dispositifs existants visant à favoriser l'accès au logement de tous les jeunes.

La convention avec le GIC (Groupement Interprofessionnel de la Construction) prendra forme après la conception du protocole d'accord avec l'UESL.

### ◆ La FNC PACT

L'UNCLLAJ réalise une charte de partenariat unissant la Fédération Nationale des PACT ARIM et l'UNCLLAJ sur des objectifs concomitants concernant la problématique logement des jeunes. Cette

charte favorisera le renforcement ou le soutien des relations locales CLLAJ/PACTARIM pouvant se développer.

### ◆ Le groupe de travail national

En 2006, la Délégation Interministérielle du Développement de l'Offre Locative (DIDOL) a réuni l'ensemble des acteurs du logement et de la jeunesse au niveau national. Ce groupe de travail avait abouti à la rédaction d'un document de 32 propositions en direction du logement des jeunes.

Devant la faible prise en considération de ce travail de fond. L'UNCLLAJ, le CNML (Conseil National des Missions Locales), l'UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes), la FNC PACT, ADOMA, la FAPIL s'unissent pour réduire ces propositions à huit directives principales basées sur quatre axes :

→ L'accueil, l'information et l'orientation des jeunes.

→ La solvabilisation des jeunes.

→ Le partenariat local, régional et national qu'il est important de maintenir

et de pérenniser.

→ La nécessité d'une politique spécifique pour le logement des jeunes.

### ◆ Le Réseau Insertion Jeunes

Dans une ambition partagée de lobbying national, l'UNCLLAJ s'est associée à l'UNML (Union Nationale des Missions Locales), l'ANDML (Association Nationale des Directeurs des Missions Locales) et à l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelles des Jeunes Diplômés) pour porter la question de l'insertion des jeunes tant au niveau professionnel qu'au niveau du logement. Ce réseau interfédéral a pour but d'assurer la mise en synergie des initiatives de chacune des associations en direction des pouvoirs publics, des élus, des partenaires, et du grand public. Le RIJ répond aux objectifs suivants

→ Spécifier la situation des jeunes et porter un argumentaire commun

→ Contribuer à l'élaboration et à la mise en place de d'insertion professionnelle des jeunes.

## ACTIVITE DE L'UNCLLAJ

### ◆ Le film

L'UNCLLAJ poursuit le tournage du film à destination des élus. A ce jour, parmi les six CLLAJ choisis, seuls les CLLAJ de Coutances et de Quimper ont été filmés. Seront mis en lumière des témoignages d'élus, de jeunes, de propriétaires et de professionnels.

### ◆ Le guide

Le guide des CLLAJ est édité, il va être envoyé à tous les CLLAJ sous forme de fiches dans un classeur. Ahmel DJIOUI continuera son tour des CLLAJ pour tous les nouveaux adhérents.

### ◆ Les jeux

Le jeu « permis de louer » et le logiciel Etat des lieux sont en cours de conception. Les quarante questions pour le jeu sont terminées.

## LES PARTICIPATIONS DE L'UNCLLAJ

- ◆ Organisation d'une rencontre nationale entre quelques PACTARIM et CLLAJ qui sont partenaires locaux pour la réalisation de la charte partenariale
- ◆ Jean Louis TOMUS et Ahmel DJIOUI se sont rendus à Tourcoing (développement du service logement jeune) et l'association Régionale des Missions Locales Nord Pas de Calais (présentation des CLLAJ et traitement de la problématique logement jeunes).
- ◆ Rencontre avec l'association France Active
- ◆ Mission d'appui conseil auprès du service logement jeune de la Mission Locale de Saint Nazaire.
- ◆ Organisation d'une rencontre régionale des CLLAJ Languedoc Roussillon
- ◆ Organisation d'une manifestation concernant la GRL (intervention de l'APAGL et de la GRL GESTION au niveau régional PACA par les CLLAJ. Ont été invités les structures d'hébergement et de logement du territoire.
- ◆ Rencontre avec le CEPLOS (Collecteur national).

### CREATION de l'UNION REGIONALE DES CLLAJ PACA.

L'Assemblée générale constitutive de l'URCLLAJ s'est tenue le jeudi 12 juin 2008.

#### Le bureau

Président : Sylvie SANCHEZ, Directrice du CLLAJ Ouest Provence

Vice-président : Brigitte MALLET, responsable du CLLAJ Api Provence (Antibes)

Trésorier : Catherine FRATI, directrice du CLLAJ de Salon de Provence

Secrétaire : Sandrine THOLAS, Directrice de l'association « un Bail pour tous » Martigues.

Secrétaire adjointe : Sylvie KATCHOUDARIAN Sylvie, responsable du CLLAJ d'Aubagne.

Adresse mail : [presidencepaca@uncllaj.org](mailto:presidencepaca@uncllaj.org)

## inFORMATIONS

### INDICES DE REFERENCE DES LOYERS

	T1-2007	T2-2007	T3-2007	T4-2007	T1-2008
Indice de référence des loyers	113,07	113,37	113,68	114,3	115,12
Variation annuelle en %	+1,44	+1,24	+1,11	+1,36	+1,81

Source : Insee

### REFORME SUR LE LIVRET A

#### Le lien entre le logement et social et le Livret A

Le financement du logement social et le livret A sont fortement liés. Ce produit d'épargne, distribué par la Banque Postale et les Caisses d'Épargne, sert à financer les prêts pour la construction de logements sociaux. Centralisée par la Caisse des Dépôts, l'épargne est transformée en prêts longue durée pour les organismes HLM. Ce système de financement de logement social est stable et équitable puisque les fonds sont distribués à tout organisme et sur tout le territoire des prêts à taux modérés.

La construction de logements repose à plus de 70 % sur les prêts consentis par la Caisse des Dépôts et de Consignations.

De plus, en supplément, le livret A contribue à l'accessibilité bancaire : toute personne peut ouvrir un livret et disposer d'un compte bancaire gratuit.

Le projet de loi de modernisation de l'économie, incluant la réforme du livret A a été voté en juin dernier.

Les points principaux :

- ◆ L'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la distribution du Livret A à toute banque qui en fait la demande.
- ◆ Il est mis fin à la centralisation complète de la collecte du Livret A auprès de la CDC, les banques pourront conserver pour elles-mêmes une partie des fonds, au moins 30 %, cependant qu'une part supplémentaire du Livret du Développement Durable sera centralisée.
- ◆ La rémunération des réseaux qui collecteront l'épargne pour la partie qui restera centralisée par la CDC sera de 0,6 % (taux unique).
- ◆ La Banque Postale continuera à remplir seule une mission d'accessibilité bancaire en contre partie d'une rémunération supplémentaire retirée des Fonds d'Épargne.
- ◆ Les fonds issus de la centralisation seront affectés en priorité à des prêts pour le logement social (à définir le parc social).
- ◆ Une compensation financière est prévue pour les réseaux historiques pendant une période transitoire.



Unclaj

Siège social :

Place du Forez  
3 rue de l'Abbé Rozier  
69001 Lyon

Téléphone 04 72 07 87 17

Télécopie 04 78 29 48 74

Siège administratif :

8, rue de l'Ancienne Bouverie  
26 100 Romans sur Isère

Téléphone : 04 75 71 03 88

Messagerie : animation@unclaj.fr

*N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques et nous faire part de vos actions qui animent vos structures afin que les numéros suivants vous apportent une entière satisfaction.*

## Flash

- **Dernières adhésions :**
- ◆ *CLLAJ de Tarbes*
- ◆ *SLJ de Saint Nazaire*

## FRANCE ACTIVE

L'association France Active a été créée en 1988 sous l'égide de la fondation de France par la Caisse Des Dépôts, l'Agence nationale pour la création d'entreprises, le Crédit coopératif, la Fondation MACIF et des organisations caritatives. France Active a créé et fédère un réseau de Fonds Territoriaux qui ont pour mission de lutter pour l'insertion par l'économique en apportant aux porteurs de projet un accès au crédit, une expertise financière et un soutien financier.

Activité :

- ◆ Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les créateurs d'entreprises (expertise financière, financement, accompagnement et suivi).
- ◆ Financer le développement de l'emploi dans les entreprises solidaires. C'est-à-dire toute structure qui développe des activités d'utilité sociale à caractère économique et qui crée ou consolide des emplois, notamment pour des personnes exclues du milieu professionnel)

Moyens d'actions :

- ◆ Garanties d'emprunts bancaires
- ◆ Apports de fonds propres par la gestion de différents outils.

## DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

Les dispositifs locaux d'accompagnements (DLA) ont été créés en France à partir de 2002 à l'initiative de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations. Ils sont destinés à soutenir l'activité et l'emploi dans le secteur associatif.

Les DLA ont pour mission d'établir un diagnostic partagé de la structure et de ses activités, puis de proposer un plan de consolidation qui peut reposer sur des accompagnements de type individuel et/ou collectif.

Ces accompagnements sont réalisés par des experts qui interviennent en général au sein de la structure et font des préconisations adaptées à la situation et au contexte. Un comité d'appui technique donne son avis sur le diagnostic et la mission proposée. Il est constitué de divers services déconcentrés de l'Etat (DDTEFP, DDJS, DIREN, DRAC...) et de collectivités territoriales qui interviennent en fonction des dossiers présentés.

Le DLA s'adresse aux structures qui développent des activités et services d'utilité sociale reconnues sur un territoire, qui créent de l'emploi (une association loi 1901, une structure coopérative, une structure d'insertion par l'activité économique) Il s'agit plus particulièrement de structures qui ont la volonté de consolider leurs activités, de pérenniser leurs emplois ou qui ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel externe ou qui s'interrogent sur leur stratégie de consolidation, de développement de leurs activités.

L'action du DLA suit les étapes suivantes :

### 1- Accueil et orientation

Information, réponses aux questions diverses et justification de la pertinence de l'intervention du DLA.

### 2 - Diagnostic partagé

Il est effectué avec la structure un diagnostic global de son activité, afin :

. De repérer les pistes (organisationnelles, humaines, stratégiques, économiques, financières, etc.) sur lesquelles agir pour la consolider ;

. D'identifier les besoins d'accompagnement pour résoudre des difficultés rencontrées, favoriser la réussite d'un plan de développement ou de pérennisation, accompagner l'évolution des activités ou du statut de la structure.

. De formuler des préconisations d'appui, contribuant à l'élaboration d'un plan d'accompagnement des activités visant à articuler l'intervention DLA avec les autres ressources et acteurs du territoire

### 3 - Mise en place d'ingénieries d'accompagnement

A l'issue de ce diagnostic partagé, le DLA missionne des experts spécialisés, choisis avec la structure, en fonction des besoins identifiés. La structure peut ainsi bénéficier d'un appui sous forme d'ingénieries individuelles (réalisation d'un plan de communication, mise en place d'une comptabilité analytique, mise en place d'outils de gestion ou de management, appui à l'organisation, refonte du projet de la structure, etc.) ou collectives avec d'autres structures du territoire.

### 4 - Suivi

Le DLA suit et évalue l'intervention mise en œuvre, assure un suivi du plan d'accompagnement de la structure dans le temps.